

CONVOQUÉS Madame Pascale LICARI, Maire

Monsieur Jean-Denis SANTIN, Madame Brigitte VINCENELLI, Monsieur Benoît VENNIN, Madame Béatrice BLANCARD, Monsieur Marc VANCAYSEELE, Adjoint, Monsieur Jean-Marie THOUVENOT, Monsieur Jean-Paul CHAMPY, Madame Catherine BEDOT, Monsieur William CAYZAC, Monsieur Pierre DUGUA, Monsieur Joël CANTELE, Madame Frédérique JOMAIN-QUENIN, Madame Mélanie NOSSEN, Madame Aurélie DUMAS, Madame Pauline DELLIEU, Monsieur Christian PULH, Madame Corinne TEISSIER, Monsieur Michel LINTZ

POUVOIRS : Madame Catherine BEDOT à Madame Béatrice BLANCARD
Madame Brigitte VINCENELLI à Madame Mélanie NOSSEN
Madame Frédérique JOMAIN-QUENIN à Monsieur Joël CANTELE
Madame Aurélie DUMAS à Monsieur Marc VANCAYSEELE
Monsieur Christian PULH à Madame Corinne TEISSIER

Nomination du secrétaire de séance

Madame Corinne TEISSIER
A l'unanimité

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 7 juin 2017

A l'unanimité

Décisions prises par Madame Le Maire :

N° 7/2017 Résiliation du marché de maîtrise d'œuvre pour le programme de réhabilitation du complexe sportif Michel Hidalgo et aménagement d'une salle de sport, pour motif d'intérêt général.

Le titulaire était le BE Battier – Les Cadesteaux – RN 113 – 13127 VITROLLES

Monsieur LINTZ souhaite avoir des précisions sur cette décision et la raison motivant la résiliation.

Monsieur SANTIN explique qu'un certain nombre d'éléments nouveaux sont apparus depuis l'attribution du marché et les premières études. Il évoque les risques supplémentaires liés à l'inondabilité du terrain, la nécessité de rehausser, notamment, le bâtiment existant, avec in fine, une nette augmentation du budget initial.

Ces éléments rendant le marché juridiquement fragile, il a donc été décidé de remettre le dossier à plat. Un nouveau programme sera étudié avec Monsieur VANCAYSEELE, sur la base d'un investissement similaire à celui envisagé au départ.

Madame LICARI précise que cette décision de résiliation a également été conseillée à la commune par le CAUE 13 qui s'inquiète du manque d'adaptabilité et de capacité de l'actuel maître d'œuvre.

Madame TEISSIER demande si l'entreprise titulaire du marché pourra de nouveau être consultée.

Madame LICARI indique que le BE actuel pourra répondre à la nouvelle consultation s'il le souhaite.

Par ailleurs, elle insiste sur la nécessité de réunir la commission extra-municipale « sports » afin qu'elle travaille sur ce nouveau programme.

Madame TEISSIER demande quand sera attribué le nouveau marché.

Madame LICARI répond que ce sera le cas avant la fin de l'année car il y a une part des dépenses inscrites sur la tranche 2015 du Contrat Départemental.

Monsieur LINTZ demande si cette résiliation entraîne une perte financière pour la commune.

Monsieur SANTIN note que la commune a réglé au prestataire le travail réalisé.

Madame LICARI revient sur la problématique de l'inondabilité qui constitue une réelle difficulté pour la commune, y compris sur le terrain de la Treille, où l'aléa est important.

Monsieur LINTZ souhaiterait avoir communication d'un tableau de synthèse des emprunts contractés par la commune, qui retrace également l'exécution budgétaire et les remboursements du capital.

N° 8/2017 Décision d'attribution du marché de requalification des voiries et espaces publics du Paradou – Voie Aurélienne – Carrefour Saint Roch – Impasse des Bastides – Chemin Henri Aubert

Lot 1 – Réseaux –Voirie – Maçonnerie et Pierres

Eurovia – Secteur d'Avignon –430 allée de la chartreuse – 84140 MONTFAVET

Lot 2 – Plantation et option d'arrosage

Daudet Paysage –ZA de la Broue – 30300 JONQUIERES SAINT VINCENT

N° 9/2017 Recours à l'emprunt

Réalisation d'un contrat de prêt PSPL d'un montant total de 434 051 € auprès de la Caisse des dépôts et Consignations pour le financement de la construction de l'école maternelle s'inscrivant dans le cadre de l'enveloppe PCV/BAT

Taux fixe à	1,81 %
Durée d'amortissement	25 ans
Périodicité des échéances	trimestrielle

N° 10/2017 Décision d'attribution d'un marché de prestation intellectuelle pour la conception d'une décoration de la salle des mariages de la mairie du Paradou et la restauration de la bibliothèque, à la société X.C.L.X-EURL, représentée par Monsieur Christian LACROIX et domiciliée 36 Bvd de la Bastille, 75 012 PARIS

Madame LICARI explique que suite à divers échanges avec Christian LACROIX, ce dernier a montré un vif intérêt pour la salle des mariages de la mairie et proposé une prestation de décoration pour un montant de 15 000 €. Cette somme représente un coût de 1,50 € par habitant.

Délibérations

2017-40 Finances / ASA du Bas Paradou

Madame LICARI revient sur le contexte ayant amené les membres de l'association à dissoudre cette dernière. Elle évoque, notamment, les difficultés importantes voire l'impossibilité de faire nettoyer et curer les canaux, dont une grande partie se trouve sur des propriétés privées, les murs implantés sur les filioles, l'absence de police municipale et donc de contrôle.

Elle ajoute, qu'a priori, la gestion de cette compétence devrait revenir à la Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles, dans le cadre du transfert de la GRMAPI, en janvier 2018.

Madame TEISSIER demande ce qu'il en est des cotisations actuellement versées par les paradounais.

Madame LICARI indique que c'est désormais la commune qui les perçoit.

Madame TEISSIER souhaite savoir si elles vont augmenter.

Madame LICARI répond par la négative.

Adopté à l'**unanimité**

2017-41 Voirie / Convention de co-maîtrise d'ouvrage publique avec le SMED13
Adopté à l'**unanimité**

2017-42 Urbanisme / Autorisation au Maire de déposer un permis de construire
Adopté à la **majorité**

2017-43 Domaine public / Dénomination de voies
Adopté à l'**unanimité**

2017-44 Petite enfance / Convention relative à la réservation de berceaux – crèche communale de Fontvieille
Adopté à l'**unanimité**

2017-45 Affaires scolaires / Organisation du Temps Scolaire 2017-2018

Le retour à la semaine de quatre jours est confirmé.

Adopté à l'**unanimité**

2017-46 Affaires scolaires / Règlement et tarif cantine 2017-2018

Madame NOSSEN souligne, que 105 élèves de maternelle et 114 élèves en élémentaire sont concernés. Elle rappelle que ce sujet du nombre maximum d'élèves acceptés en cantine a déjà été évoqué au sein du conseil municipal. Les parents ont été sensibilisés aux difficultés rencontrées et une baisse du nombre d'enfants inscrits a été constatée.

Madame TEISSIER demande si certains parents ont été réticents à la mise en place du dispositif.

Madame NOSSEN indique que cela s'est bien passé. Il conviendra cependant d'être vigilant pour la rentrée scolaire. Il lui paraît important et nécessaire que les parents entendent et soient attentifs à la sécurité et au bien-être des enfants.

Adopté à l'**unanimité**

2017-47 Affaires scolaires / Règlement et tarif garderie 2017-2018
Adopté à l'**unanimité**

2017-48 Affaires scolaires / Participation de la commune au financement du transport scolaire des étudiants et apprentis rémunérés de moins de 26 ans – approbation du règlement régional

Adopté à l'**unanimité**

2017-49 Ressources Humaines / Mise à jour du tableau des emplois

Madame LICARI explique que l'accroissement important d'activité de l'agent en charge des affaires scolaires et des opérations comptables liées aux dépenses entraîne des difficultés de gestion et, notamment, des retards conséquents dans le paiement des entreprises.

Il a par conséquent été décidé de créer un poste administratif supplémentaire à raison de 20 heures hebdomadaires, permettant ainsi une réorganisation de l'équipe. L'agent actuellement chargé du poste d'accueil sera missionné, pour un mi-temps aux affaires scolaires, tous les matins, dégageant ainsi du temps pour les finances ; il retrouvera le poste d'accueil l'après-midi.

Le mi-temps de l'accueil vacant sera occupé par un nouvel agent. La personne retenue est Amel RHRARBA, qui a déjà travaillé sur ce poste, en remplacement, en 2016.

Adopté à l'**unanimité**

Madame le Maire ajoute, par ailleurs, qu'un des agents de l'équipe administrative se trouve toujours en temps partiel thérapeutique, à 60 %, et que cette situation constitue une contrainte de gestion supplémentaire.

Le secrétaire de séance
Corinne TEISSIER